

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le cinquième (5^e) jour de décembre 2022 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents :

Mesdames les conseillères:
Lyne Jacques
Brigitte Caron
Ginette Plante

Messieurs les conseillers:
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

327-12-2022

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Suite à la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire en ajoutant le point suivant :

7.3 Engagement de madame Micheline Dumas à l'aréna.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert à tous autres sujets.

328-12-2022

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

329-12-2022

a) Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Brigitte Caron
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le directeur général et greffier-trésorier pour le mois de novembre 2022 au fonds d'administration pour un montant de 850 512,49 \$:

DÉPENSES DE NOVEMBRE 2022 EFFECTUÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
DÉBOURSÉS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
Travaux rues Jean-Leclerc, du Quai Nord et Laurendeau		
Les Entreprises JR Morin Inc.	Résolution # 325-11-2022	88 968.25 \$
Travaux rues Fleury, du Quai Sud et chemin du Roy Ouest		
Action Progex Inc.	Résolution # 309-11-2022	383 586.75 \$
Les services EXP Inc.	Réfection Fleury, Quai et ch. du Roy Ouest	11 559.59 \$
Tetra Tech QI Inc.	Plan devis surveillance	2 814.59 \$
		<u>486 929.18 \$</u>
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	Paies du 23-10 au 05-11-2022	38 825.09 \$
	Paies du 06-11 au 19-11-2022	43 367.63 \$
Ministère du revenu Qc	Remises Octobre 2022	27 724.49 \$
Agence du revenu Canada	Remises Octobre 2022 Taux réduit	8 810.38 \$
	Remises Octobre 2022 Taux régulier	1 581.55 \$
		.
		<u>120 309.14 \$</u>
CONTRATS		
AgroEnvirolab	Analyses d'eaux, Octobre 2022	1 241.73 \$
Aquatech	Traitement eaux (potable et usées) Nov. 2022	10 666.11 \$
Canadien national	Passages à niveau, Octobre 2022	979.50 \$
Chouinard Tommy	Conciergerie Vigie, Novembre 2022	916.67 \$
Concassés du Cap (Les)	Disposition matières recyclables, Oct. 2022	8 082.74 \$
Énercycle	Enfouissement et redevances, Oct. 2022	15 002.04 \$
Fortin, Marcel	Déneigement usine de filtration 1 de 2	919.80 \$
Gagnon, Priscille	Contrat loc. équipement 23-10 au 05-11-2022	304.00 \$
	Contrat loc. équipement 06-11 au 19-11-2022	304.00 \$
Gestion Éco-Vert-Dur Inc.	Accès citoyen Novembre 2022	2 696.16 \$
Giasson, Guillaume	Entretien forestier, démolition refuge 11-2022	1 300.00 \$
Lizotte Murielle	Conciergerie MCJ, Novembre 2022	825.00 \$
Régie L'Islet		
Montmagny Services san. A.	Transp. ordures et récupération Oct. 2022	8 588.68 \$
Deschênes	Collecte ordures et récupération, Nov. 2022	13 510.66 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie centre municipal, Nov. 2022	2 083.32 \$
	Entretien 20, ch. du Roy Est Novembre 2022	270.00 \$
		<u>67 690.41 \$</u>
SUBVENTIONS - DONS		
Cercle des Fermières	4 cartes souper pizza	72.00 \$
Chevaliers de Colomb	Aide fin.(100\$) 2 cartes souper annuel (70\$)	170.00 \$
Club sportif Trois-Saumons	Aide fin. entretien des pistes de motoneiges	400.00 \$
COFEC	Aide financière municipale Novembre 11/12	10 025.00 \$
Collège Ste-Anne La Pocatière	Contribution souper Paramundo	50.00 \$

Comité Journée du Père Noël	Subvention annuelle 2022	1 000.00 \$
Fabrique St-Jean-Port-Joli	Subv. municipale -Cours de musique 3/3	3 500.00 \$
L'Arc en ciel du cœur Kam.	Carte de membre	15.00 \$
Maison de la famille de L'Islet	Subvention annuelle 2022 2/2	2 500.00 \$
Parc nautique	Aide financière 2022	6 751.00 \$
Soupe au bouton	Participation paniers de Noël 2022	600.00 \$

25 083.00 \$

COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS

0.00 \$

FORMATION - CONGRÈS

Bourgault Jolyane	Repas formation Incendie 19-11-2022	19.64 \$
Coronado, Jorge	Repas et km formation Incendie 19-11-2022	52.80 \$
Pelletier, Stéphane	Repas formation Incendie 29 et 30-10-2022	42.71 \$
	Repas formation Incendie 19-11-2022	23.22 \$
St-Pierre-Caron, Louis	Repas formation Incendie 29 et 30-10-2022	52.19 \$
	Repas formation Incendie 19-11-2022	24.66 \$
Thibault-Carrier, Samuel	Repas formation Incendie 29 et 30-10-2022	50.76 \$
	Repas formation Incendie 19-11-2022	26.10 \$
Vigeant, Kevin	Repas et km formation Incendie 19-11-2022	68.59 \$

360.67 \$

HYDRO-QUÉBEC

Éclairage des rues	1 485.55 \$
Vigie, 260 rue Caron	760.08 \$
Poste de pompage, 272 rue Caron	1 269.90 \$
Parc Robichaud 392 rue Verreault	67.40 \$
Centre municipal, 7 Place de l'Église	1 412.45 \$
7A Place de l'Église	313.37 \$
Maison comm. Joly, 318 rue Verreault	2 102.74 \$
Égout (rte de l'Église)	129.35 \$
Purge, 495 chemin du Moulin	29.96 \$
Enseigne, 900 2e rang Ouest	43.50 \$
Panneau publicitaire, 801 de Gaspé Est	21.76 \$
Panneau publicitaire, 921 de Gaspé Ouest	21.76 \$
438 Rte de l'Église	85.43 \$
Kiosque, 20 de Gaspé Ouest	181.22 \$
20 chemin du Roy Est	164.90 \$
Éclairage, rue du Quai	153.42 \$
Égouts, Poste MTQ, 139 de Gaspé Ouest	262.62 \$
Domaine, 775 de Gaspé Ouest	85.28 \$
Égouts, Poste Rousseau	102.56 \$
Égouts, Poste du Faubourg	34.65 \$
Centre Rousseau	8 135.29 \$
Analyse d'eau potable, 417 de Gaspé Ouest	41.51 \$
Garage, 389 route de l'Église	505.03 \$
Usine, 65 4e rang St-Aubert	2 003.69 \$
130 de Gaspé Ouest	2 393.19 \$
Égouts, Poste 288 de Gaspé Ouest	86.93 \$

21 893.54 \$

TÉLÉPHONE

Télus mobilité	Cellulaire garage facture du 14-11-2022	67.21 \$
Groupe Négotel	Service du 22-11 au 21-12-2022	590.70 \$

Télus Québec	Wifi facture du 28-10-2022	569.13 \$
	Wifi facture du 28-11-2022	569.13 \$
	Internet voirie et garage fact. du 28-10-2022	166.61 \$
	Internet voirie et garage fact. du 28-11-2022	166.61 \$
	Salle Gérard-Ouellet facture du 25-10-2022	191.73 \$
	Salle Gérard-Ouellet facture du 25-11-2022	191.73 \$
	Centre Rousseau 04-11-2022	148.00 \$

2 660.85 \$

AUTRES

Bernier, Martin	Frais non-résident Magny-Gym	72.02 \$
Bourgault, Ché	Acompte 50% soum. (Foyer domaine refuge)	8 294.30 \$
Caron, Gaétan	Dépenses + kilométrage Aréna	682.40 \$
Club sénior Pavage		
JIRICO	Remboursement commandites	1 800.00 \$
COFEC	Acquisition musée et domaine M-Bourgault	55 000.00 \$
École St-Jean	Ensembles cadeaux bénévoles et employés	3 525.00 \$
Lord, Stéphen	Abonnement cellulaire Octobre 2022	86.76 \$
Pilote Nicolas	Remb. cell. + dép. de form. Octobre 2022	177.66 \$
	Indemnité de déplacement Octobre 2022	141.43 \$
Garage MVL Inc.	Réparation Kenworth	7 702.61 \$
	Réparation Kenworth	79.66 \$
	Réparation Kenworth	10 000.00 \$
	Réparation Kenworth	37 773.86 \$
Robichaud, Charles	Remboursement acompte location Vigie	250.00 \$

125 585.70 \$

850 512.49 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

330-12-2022

c) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
 APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de 132 780,11 \$.

COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2022 POUR APPROBATION

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
------------	--------------------	----------------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER

ADN		
Communication	Alertes municipales Octobre 2022	126.92 \$
Ancia	Hon. prof. Directeur adjoint	2 270.76 \$

Avantis coopérative	Fluorescents pour l'édifice municipal (4)	26.56 \$
BureauPro		
Citation	Photocopies du 13-10 au 25-11-2022	362.16 \$
	Lampe de bureau	228.67 \$
Griffunrie	Chaises salle du conseil	4 431.68 \$
	Papier de Noël (lettres bénévoles et empl.)	40.19 \$
	Chemises, index, agenda, plnce notes	72.53 \$
Jalbertech	Lumière extérieure bureau municipal	129.35 \$
Journal l'Attisée	Publicité Novembre 2022	171.60 \$
Manu Atelier culinaire Inc.	Repas rencontre de travail (conseil)	107.74 \$
	Repas rencontre de travail (conseil)	110.84 \$
Municipalité de L'Islet	Conférencière soirée reconnaissance	1 637.34 \$
Municipalité de Ste-Louise	Projet regroup. gestion mat. Résiduelles	1 699.35 \$
	Projet regroup. gestion mat. Résiduelles	1 159.54 \$
MRC de L'Islet	Service inspection régionale Octobre 2022	150.00 \$
Office du tourisme MRC L'Islet	Campagne régionale Tourisme Ch. Appal.	11 899.91 \$
ORH de L'Islet	Participation au déficit municipal 2020	1 362.00 \$
6tem TI	Sauvegarde et réplication standard	34.49 \$
	Banque de 25 hres support technique	2 586.94 \$
WEB Diffusion	Séance du conseil Sept. Oct. Nov.	603.62 \$

29 212.19 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Avantis Coopérative	Couverture isolante, clou commun	33.53 \$
	Mousse isolante, ruban élect. (20, ch du R)	45.66 \$
	Apprêt étanche, plnceau, bouche fente	43.95 \$
	Sac filtre (20 ch. du Roy)	33.30 \$
	Fil tuyau, attache câble (Embellissement)	18.86 \$
	Attache câble, clôture hivernale (Embell.)	104.78 \$
	Joint, boulon, manette (Toilette 20 du Roy Est)	26.14 \$
Construction J-François Duval	Achat et inst. 12 fenêtres 20, ch. du Roy Est	25 132.76 \$
Isolation M.J.	Travaux d'isolation 20, chemin du Roy Est	4 869.19 \$
Journal L'Attisée	Publicité Novembre 2022	286.00 \$
Scierie A et M St-Pierre Inc.	Paillis naturel (4 voyages)	1 149.75 \$
Tonte de pelouse express	Collecte de feuilles Parc Fleury	747.34 \$

32 491.26 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Avantis coopérative	Mousse anti-feu Maison comm. Joly	40.37 \$
	Détecteur de fumée 20, ch. du Roy Est	18.55 \$
Griffunrie	Fineliner noir, pochettes à laminer	20.61 \$
	Paquet (4) de gommettes (collants)	11.45 \$
Jalbertech	Installation permanente Poste Caron	937.21 \$
Journal L'Attisée	Publicité Novembre 2022	915.20 \$
Les huiles Lord	Huile à chauffage Maison comm. Joly	2 737.54 \$
Magasin Coop La Paix	Collation rencontre MADA	6.99 \$

4 687.92 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE (ARÉNA)

Affutage JL Inc.	Aiguillage couteau de resurfaceuse (1)	47.49 \$
	Aiguillage couteau de resurfaceuse (1)	47.49 \$

Air liquide	Dioxyde de carbone, CO2	320.72 \$
Alex Coulombe Ltée	Jus, eau, Gatorade	560.41 \$
Avantis	Essence à briquet, grattoir à vitre + lames	32.19 \$
Buropro citation	Photocopies du 25-09 au 25-11-2022	217.48 \$
Café-Resto service	Verres, couvercles, filtres, café	294.83 \$
Charcuterie La Bicoise Inc.	Sous-marins, sandwichs, lasagnes	268.39 \$
	Pizza, pâté chinois, bœuf aux légumes	134.10 \$
Cimco	Entretien compresseur (Urgence)	1 694.33 \$
	Réparation compresseur	4 339.51 \$
	Hydroxyde de sodium(compresseur)	132.22 \$
Croustilles YUM-YUM	Sacs de croustilles (168)	131.35 \$
Fromagerie Port-Joli	Fromage en grains (14 sacs)	45.50 \$
	Fromage en grains (15 sacs)	48.75 \$
Griffunrie	Agrafeuse et agrafes	84.57 \$
	Rouleaux de papier pour TPV	68.97 \$
Laurendeau, Fernand	Lettrage resurfaceuse	85.00 \$
Magasin Coop La Paix	Lait, crème	22.47 \$
Métro Richelieu	Jus, chocolat, bonbon	961.27 \$
Nicoll, Glen	Lavage-grattage baie vitrée Aréna	356.42 \$
Port-Joli pièces autos	Ampoule	26.39 \$
	Graisse, courroie	109.92 \$
	Lumières pour la resurfaceuse	26.39 \$
	Courroie ventilation	105.44 \$
Produits sanitaires unique Inc.	Brosse à cuvette et support de brosse (4)	64.84 \$
Propane sélect	Propane resurfaceuse	83.93 \$
	Propane resurfaceuse	126.14 \$
	Propane chauffage Aréna	2 101.78 \$
	Location annuelle (Bouteilles)	372.52 \$
	Propane resurfaceuse	98.78 \$
	Propane resurfaceuse	123.57 \$
Rasl'Bock	Bières (9 caisses)	855.84 \$
Sports Experts	Articles de sport pour la revente(pro-shop)	732.07 \$
		14 721.07 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

A1 Hydraulique	Boyau, ferrule, attache cylindre	85.92 \$
	Valve régulatrice de débit	58.16 \$
	Boyau, ferrule	65.63 \$
Air liquide	Oxygène, O2, smartop	129.83 \$
	Disques à tronçonner	74.93 \$
	Miller, diffuser, acculock	45.07 \$
Avantis		
Coopérative	Fusil à peinture, peinture aérosol	131.16 \$
	Coulis d'encrage	45.95 \$
	Auto-nivelant	47.12 \$
	Eau de javel, épinette 2x6x8 (4)	36.38 \$
	Rondelle plate, boulon	61.67 \$
	Robinet en métal 2 voies	21.29 \$
	Peinture fusion (2)	40.37 \$
	Peinture fusion (1)	20.19 \$
	Luminaire DEL, mesureur laser	117.03 \$
	Manchon, rouleau, armature, plnceau	37.46 \$
	Tremclad aérosol	56.03 \$
	Plateau plastique, plnceau, manchon	17.05 \$
	Porte d'acier(droite)	518.52 \$
	Port d'acier (gauche)	518.52 \$

	Balai à neige télescopique 52"	37.10 \$
	Balai à neige télescopique 36-46" (3)	60.55 \$
	Piles Énergizer 2AA (pqt de 20)	28.37 \$
	Bouton entrée, scellant porte et fenêtre	79.64 \$
	Bouton électrique	131.05 \$
	Coude nylon (Poste Caron)	9.57 \$
	Soupape à bille, ruban téflon, tuyau	53.44 \$
	Vis à plancher, épinette 2x3x8' (28)	90.16 \$
	Grattoir 24", grattoir 26", pelle à neige	148.28 \$
	Épinette 2x3x8' (60), 1/2" 4'x8' (6)	478.69 \$
	Épinette 2x3x8' (15), 1/2" 4'x8' (7)	398.48 \$
	Chaîne régulière	15.18 \$
	Vis à bois, vis à plancher, épinette	41.33 \$
	Ruban à mesurer	28.93 \$
	Épinette, vis à plancher, lame circulaire	66.29 \$
	Support clôture, agrafe, vis à bois, épinette	78.20 \$
Buanderie		
Rivière-du-Loup	Serviettes industrielles (100)	19.55 \$
Centre		
Multiservices	Huile synthétique 2 temps	77.94 \$
	Huile synthétique 2 temps Retour, échange	-55.08 \$
	Dégraissage industriel	95.43 \$
	Main d'œuvre pour réparation "silencieux"	59.94 \$
Excavation		
Robert		
Chouinard	Pelle et marteau, voyage de tuffs (Marina)	275.94 \$
Excavation VCG		
Inc.	Bris d'aqueduc (21 hres de pelle + transp.)	5 202.62 \$
Garage Caron		
L'Islet	Alignement (cube)	172.41 \$
Garage MVL	Vérification, réparation Kenworth	303.93 \$
	Hose hydraulique, ferrule	37.72 \$
Gestion Éco-		
Vert-Dur	Rebus de construction	564.99 \$
Jalbertech Inc.	Capteur de mouvement, interrupteur	159.56 \$
Les compteurs		
Lecompte	15 compteurs d'eau + accessoires	6 296.02 \$
Les huiles Lord	Huile de chauffage	1 742.76 \$
P/A G.G.M. Inc.		
Montmagny	Revêtement antirouille +++ (Western Star)	326.50 \$
	Revêtement antirouille (Western Star)	142.38 \$
	Revêtement antirouille (Rétrocaveuse)	213.02 \$
	Revêtement antirouille (Loader)	142.38 \$
	Apprêt alkyde gris (Western Star)	133.41 \$
	Apprêt alkyde gris Retour/Échange	-23.45 \$
	Revêtement antirouille (Western Star)	124.22 \$
	Revêtement antirouille (Kenworth)	104.21 \$
	Revêtement antirouille (retour)	-284.77 \$
	Barre stabilisatrice (camion cube)	74.14 \$
	Bague barre stabilisatrice, amortisseur	265.44 \$
Pétroles P.		
Ouellet	Diesel UFTS QC3	2 577.24 \$
	Super sans plomb	2 049.47 \$
	Diesel	396.28 \$
	Diesel	2 917.46 \$
	Diesel	865.70 \$
Port-Joli Pièces		
Autos	Verre abrasif	22.51 \$
	Fils inducteur	77.24 \$
	Pâte à souder, soudure	32.43 \$
	Ampoule	41.33 \$
	Attaches standards noires pqt de 100	17.96 \$
	Balai d'essuie-glace	21.23 \$
	Fournitures de garage	30.27 \$
	Joint (bouchon de vidange)	6.02 \$
	Huile (12 x 946 ml)	100.58 \$

	Graphite	14.71 \$
	Antigel	39.46 \$
Produits sanitaires unique Inc.	Antigel, lave-vitre, papier à main, savon	932.51 \$
Réal Huot Inc.	Vanne à bille sans plomb (10)	1 240.12 \$
	Collet de retenue pour écrou (5)	2 022.07 \$
REM Inc.	Bearing	31.68 \$
Seaus fuites Inc.	Localisation de fuites	2 138.31 \$
Serrurerie Alain Dumais Inc.	Cadenas (12)	276.77 \$
Serv. Routier Éric Robichaud	Insp. Complète, entr. Préventif (Western)	176.49 \$
	Entretien réparation Kenworth	2 162.21 \$
	Pièces pour entretien Western Star	122.51 \$
Soudure G & M St-Pierre	Pièces pour grattoir trottoir	54.33 \$
	Pièces pour gratte Wacker	8.90 \$
	Pièces pour conteneur	34.26 \$
	Pesée de tracteur	16.56 \$
	Pièces pour conteneur	34.26 \$
	Pièces pour panneau de signalisation	8.88 \$
	Pièces pour réparation au Quai	70.34 \$
Stéphane Pelletier rénov. Vigneault Montmagny	Loc. excavatrice (Bris d'aqueduc du Quai)	197.76 \$
	Bottes de sécurité (Pier-Jules Robichaud)	310.42 \$
		<u>39 093.02 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Avantis Coopérative Boivin et Gauvin Inc.	Balais à neige télescopique 52"	37.10 \$
Centre Multiservices JC Inc.	Boyaux (11)	3 133.02 \$
CSE Incendie et sécurité Inc.	Location génératrice 1/2 journée	23.00 \$
Griffunrie Municipalité St- Aubert	Désinfectant en aérosol (2 gallons)	151.77 \$
Port-Joli Pièces d'autos	Cartouche d'encre	47.88 \$
Service routier É. Robichaud	Assistance Incendie 390, rue Verreault	281.56 \$
	Huile synthétique	131.09 \$
	Inspection complète, entr. Préventif (270)	114.98 \$
	Inspection, graissage, chang. Huile (570)	885.32 \$
	Huile pour différentiel	178.21 \$
		<u>4 983.93 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Brault Maxtech CDTEC	Entretien et vérific. ann.(SWIFT,Optiview)	1 707.38 \$
Calibration Inc.	Certification détecteurs de gaz, senseur	942.80 \$
Jalbertech	Main d'œuvre système turbidimètre	211.55 \$
Les Alarmes C. Pelletier Inc.	Service annuel de surveillance	206.96 \$
Messer Canada	Oxygène en vrac	1 454.69 \$
	Frais d'établissement d'oxygène	402.41 \$
Produits sanitaires Unique	Hypochlorite	733.52 \$
	Hypochlorite	935.25 \$
		<u>6 594.56 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Griffunrie	Cartouche d'encre	68.81 \$
Journal L'Attisée	Publicité Novembre 2022	228.80 \$
Laurendeau, Fernand	Lettrage chute à livres	35.00 \$
Librairie Livres en têtes Inc.	Achat de livres	663.55 \$
		996.16 \$

TOTAL DES ACHATS: **132 780.11 \$**

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.2 Demandes adressées au conseil.

331-12-2022

Demande d'exemption de taxe foncière par Horizon Soleil à la C.M.Q.

ATTENDU QUE l'Association Horizon Soleil a obtenu de la Commission municipale du Québec (CMQ) le 7 octobre dernier une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour son immeuble situé au 35 avenue de Gaspé Ouest;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 243.23 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale doit consulter la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli pour connaître son opinion à l'égard de cette demande;

ATTENDU QUE la municipalité a 90 jours pour donner son avis à la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'a pas d'opinion défavorable concernant cette reconnaissance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli ne s'objecte pas à ce que l'Association Horizon Soleil obtienne une reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière pour son immeuble situé au 35 avenue de Gaspé Ouest. et que si la Commission municipale du Québec estime qu'il est nécessaire de tenir une audience pour rendre sa décision, la municipalité ne souhaite pas être présente.

332-12-2022

Demande des Producteurs et productrices acéricoles de la Côte-du-Sud.

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante

APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec.

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

4.3 Correspondance.

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la correspondance suivante :

Procès-verbaux

MRC de L'Islet	Session extraordinaire du 21 septembre 2022. Session régulière du 11 octobre 2022.
----------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Autres

Les amis du Port-Joli	Remerciements.
Municipalité de Saint-Aubert	Résolution 368-11-22, Offre de service OBV Côte-du-Sud.
Municipalité de Saint-Aubert	Résolution 329-10-22, projet d'achat et d'utilisation d'un compresseur d'air respirable dans le cadre du volet 4, soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.
Municipalité de L'Islet	Résolution 274-11-22, Autorisation de partage de ressource pour le poste de conciliateur-arbitre.
Municipalité de Sainte-Louise	Résolution 2022-11-186, Octroi du contrat pour les services de collecte des matières résiduelles pour les lots 2, 3, 5, 6, 8 et 9 à Les Concassés du Cap Inc. et cession des lots 3, 6, 8 et 9 à Saint-Jean-Port-Joli.
Normand Caron	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Jean-Pierre Lebel	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Stanley Bélanger	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Anthony Hallé	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Brigitte Caron	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Ginette Plante	Déclaration des intérêts pécuniaires.
Lyne Jacques	Déclaration des intérêts pécuniaires.

333-12-2022

4.4 Soumission pour les produits pétroliers 2023.

ATTENDU QUE des demandes de soumission par voie d'invitation écrite ont été formulées auprès des deux fournisseurs retenus par le conseil municipal et confirmées à la séance de travail du 29 novembre 2022;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour les produits pétroliers 2023 avec **l'escompte suivant par litre**;

	<u>Essence</u>	<u>Diesel</u>
Les Pétroles B. Ouellet Inc	0,0279 \$	0,0299 \$
Les Huiles Lord	<u>0,0315 \$</u>	<u>0,0345 \$</u>

ATTENDU QUE pour l'essence, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Huiles Lord** avec un escompte 0,0315 \$ par litre;

ATTENDU QUE pour le diesel, la soumission la plus basse conforme est celle de **Les Huiles Lord** avec un escompte de 0,0345 \$ par litre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de fourniture de diesel et d'essence à **Les Huiles Lord** du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

334-12-2022

4.5 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de L'Anse-à-Gilles pour l'année 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'approuver le budget de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de L'Anse-à-Gilles pour l'année 2023 pour un montant de **330 755 \$**. La participation financière de la municipalité de **Saint-Jean-Port-Joli est établie à 35 623 \$**.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

335-12-2022

4.6 Adoption du budget de la Régie intermunicipale de L'Islet-Montmagny pour l'année 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'approuver le budget de la Régie intermunicipale L'Islet-Montmagny pour l'année 2023 pour un montant de **1 026 086 \$**. La participation financière de la municipalité de **Saint-Jean-Port-Joli est établie à 137 872 \$**.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

4.7 Dépôt du registre public des déclarations de dons.

Conformément au dernier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, le greffier-trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil de l'année, un extrait du registre des dons reçus de 200 \$ et plus par les élus, selon ce que prévoit cet article.

Or, aucun don n'a été inscrit à ce registre durant l'année en cours.

336-12-2022

4.8 Avis de motion pour adopter le règlement de taxation pour l'année 2023.

Mme Lyne Jacques donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un projet de règlement sera présenté à une séance ultérieure afin d'adopter un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'année 2023.

337-12-2022

4.9 Avis de motion pour adopter le règlement décrétant l'acquisition des lots 3 873 274 et 3 873 280 du cadastre du Québec et différentes installations sportives comportant une dépense et un emprunt de 1 047 715 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

Madame Brigitte Caron, membre du conseil municipal, donne avis qu'un règlement sera présenté à l'attention du conseil municipal, dont un exemplaire est déposé devant le conseil municipal simultanément au présent avis de motion, visant à décréter l'acquisition des lots 3 873 274 et 3 873 280 du cadastre du Québec incluant tout bâtiment qui s'y trouve (dont l'amphithéâtre de type aréna), de même que les autres installations liées au terrain de tennis et biens meubles se trouvant dans l'aréna le tout comportant une dépense et un emprunt de 1 047 715 \$ remboursable en 10 ans.

4.10 Présentation d'un projet de règlement décrétant l'acquisition des lots 3 873 274 et 3 873 280 du cadastre du Québec et différentes installations sportives comportant une dépense et un emprunt de 1 047 715 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

ATTENDU QUE la Municipalité juge d'intérêt public, afin d'assurer la continuité des opérations de l'aréna de même que l'ensemble des installations sportives sur son territoire qui sont actuellement propriété et exploité par l'Amphithéâtre l'Islet Nord Inc., d'en faire l'acquisition suivant un protocole d'entente conditionnelle joint en Annexe A au présent règlement;

ATTENDU QUE cette acquisition comporte un déboursé de **1 047 715 \$** tel que calculé à l'annexe B;

ATTENDU qu'il est nécessaire, pour procéder à cette acquisition, de décréter un emprunt dont le remboursement sera effectué à même les revenus généraux de la Municipalité conformément à l'article 1072 alinéa 2 du Code municipal;

ATTENDU la confirmation reçue du ministère de l'Éducation que la convention d'aide financière déjà signée entre ce Ministère et la Corporation sera cédée à la Municipalité et qu'en conséquence, la subvention restante de **493 775\$** sera versée à la Municipalité aux fins de la compenser pour assumer une partie du service de la dette;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé par madame Brigitte Caron à cette même séance ;

1. OBJET DU RÈGLEMENT

Le conseil municipal décrète l'acquisition de gré à gré des lots 3 873 274 et 3 873 280 du cadastre du Québec Incluant tout bâtiment qui s'y trouve (dont l'amphithéâtre de type aréna), de même que les autres installations liées au terrain de tennis et biens meubles se trouvant dans l'aréna, selon les termes et conditions du protocole d'entente conditionnelle intervenue avec

la Corporation qui est un organisme sans but lucratif et dont un exemplaire est joint en Annexe A au présent règlement. Le montant de l'acquisition est établi à 1 047 715 \$, tel qu'il appert aux calculs du directeur général datée du 1^{er} décembre 2022 présentés sous l'annexe B, laquelle fait partie intégrante des présentes.

Cette acquisition est faite pour des fins publiques, plus particulièrement afin de continuer l'exploitation de ces installations de loisirs et sportives sur le territoire de la Municipalité.

2. DÉPENSES AUTORISÉES

Pour la réalisation de l'objet du présent règlement, le conseil municipal décrète une dépense n'excédant pas de **1 047 715 \$**.

3. EMPRUNT

Pour l'assumption de la dépense décrétée par le présent règlement, le conseil municipal décrète un emprunt de **1 047 715 \$** remboursable en **10 ans**.

4. REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est imposé et il sera prélevé chaque année durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

5. APPROPRIATION DES SUBVENTIONS

Ce conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourra être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense prévue au présent règlement.

6. SIGNATURE

Le maire et le directeur général et greffier-trésorier sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires ou utiles à la réalisation des objets du présent règlement.

7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

338-12-2022

4.11 Plan de protection suite à l'étude de vulnérabilité des sources d'eau potable.

ATTENDU QU'à sa réunion du 13 septembre dernier, le comité intermunicipal sur l'entente relative à l'alimentation en eau potable proposait aux municipalités de Saint-Aubert et Saint-Jean-Port-Joli de demander une offre de service à l'OBV de la Côte-du-Sud afin de compléter une demande d'aide financière conjointe dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU QUE les deux (2) municipalités ont reçu l'offre de service de l'OBV de la Côte-du-Sud au montant de 2 310 \$ plus taxes afin de compléter cette demande d'aide financière conjointe;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Aubert et Saint-Jean-Port-Joli sont d'accord pour partager la facture dans une proportion de 50% chacune pour ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli mandate l'OBV de la Côte-du-Sud afin de compléter une demande d'aide financière conjointe dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) au montant de 2 310 \$ plus taxes.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

339-12-2022

4.12 Autorisation du paiement #4 relatif aux travaux dans les rues Fleury, chemin du Roy Ouest et du Quai Sud -TECQ 2019-2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le paiement #4 à Action Progex Inc. en date du 2 décembre 2022 au montant de **204 952,87 \$ incluant les taxes** concernant les travaux relatifs aux rues Fleury, chemin du Roy Ouest et du Quai Sud tel que recommandé par la firme ASP Experts-conseils.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

340-12-2022

4.13 Participation financière au Transport adapté Accès L'Islet pour 2023.

ATTENDU QUE le transport adapté est une obligation municipale;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli n'organise pas d'offre de transport adapté pour ses citoyens;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet est un organisme mandataire en transport adapté;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli délègue cette responsabilité à la MRC de L'Islet pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2023;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli adopte la tarification demandée aux usagers en vigueur depuis le 3 mai 2021;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli participe à l'organisation du transport adapté sur son territoire en versant une participation financière de 13 010 \$ à la MRC de L'Islet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Ginette Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli délègue pour l'année 2023 à la MRC de L'Islet sa responsabilité en transport adapté et verse une participation financière de 13 010 \$ à cette dernière.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

341-12-2022

4.14 Transfert d'une partie du surplus accumulé affecté vers le surplus accumulé non affecté.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

-De **transférer un montant de 38 000 \$** du surplus accumulé affecté aux équipements des eaux usées vers le surplus accumulé non affecté.

-De **transférer un montant de 15 000 \$** du surplus accumulé affecté pour la Vigie vers le surplus accumulé non affecté.

-De **transférer un montant de 15 000 \$** du surplus accumulé affecté aux parcs et jeux vers le surplus accumulé non affecté.

-De **transférer un montant de 15 000 \$** du surplus accumulé affecté aux améliorations vers le surplus accumulé non affecté.

-De **transférer un montant de 17 448 \$** du surplus accumulé affecté aux projets citoyens vers le surplus accumulé non affecté.

-De **transférer un montant de 22 646 \$** du surplus accumulé affecté COVID-19 vers le surplus accumulé non affecté.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

5. URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

342-12-2022

5.1 Service de collecte et transport des matières résiduelles suite à l'appel d'offres regroupé.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Louise est co-signataire de l'Entente intermunicipale Publication d'un appel d'offres et gestion de contrats pour les services de collecte des matières résiduelles (l'Entente) avec les municipalités de Saint-Damase-de-L'Islet, Saint-Aubert, Saint-Roch-des-Aulnaies, Saint-Jean-Port-Joli et L'Islet;

7. AUTRES :

344-12-2022

7.1 Motion de félicitations au Vignoble du Faubourg.

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime le Vignoble du Faubourg de Saint-Jean-Port-Joli qui s'est distingué à la Coupe des Nations en remportant la médaille d'argent lors de cette compétition.

345-12-2022

7.2 Paiement des tablettes électroniques à même le surplus accumulé affecté COVID-19.

ATTENDU QUE des tablettes électroniques ont été achetées en janvier 2022 auprès de la compagnie 6TEM Ti pour les membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Ginette Plante
APPUYÉ PAR : Mme Brigitte Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de payer l'achat des tablettes électroniques **au montant de 3 316,10 \$** plus taxes à même le surplus accumulé affecté COVID-19.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

346-12-2022

7.3 Engagement de madame Micheline Dumas à l'aréna.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Micheline Dumas à titre de préposée au comptoir de vente sur appel à l'aréna au salaire minimum en vigueur et aux conditions établies lors des tournois et événements pour la saison 2022-2023.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

8. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

9. Clôture et levée de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 21 :01 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, directeur général et greffier-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE**Sujets abordés lors de la période de questions :**

- Invitation à la présentation et l'adoption du budget 2023 le 15 décembre à 19h30.
- Information donnée sur la possibilité d'un marché public en 2023 et la formation d'un comité pour mieux conseiller les membres du conseil municipal.
- Les producteurs demandent à être informés des intentions du conseil au sujet du marché public en 2023 car peu de producteurs seraient intéressés.
- Information en lien avec la taxe spéciale pour l'acquisition de l'aréna en 2023.
- Remerciements concernant les améliorations apportées récemment au Domaine de Gaspé (toilette et refuge démoli).
- Résumé de la consultation auprès des citoyens des rues du Bocage, chemin du Roy Ouest et du Quai sud tenue le 28 novembre dernier pour l'amélioration de la sécurité des piétons.
- Suggestion concernant la possibilité de trouver un nouveau nom pour l'aréna.
- Suggestion d'aller chercher des ressources spécialisées pour mieux conseiller le comité qui travaillera sur la possibilité d'un marché public en 2023.
- Explications supplémentaires sur l'origine du choix d'aller de l'avant avec la collecte des matières organiques.
- Terrains non-construits le long de la route 132 et perte de revenus de taxes foncières.
- Entretien du fossé dans le 2^e rang Est et rapport de l'arpenteur.
- Il n'y aura pas de travaux de bulldozer dans les champs cet hiver dans le 2^e rang Est.